

## Thème : Actualité législative et jurisprudentielle en matière rurale

**Date :** Vendredi 9 octobre 2020 de 14h à 17h

**Lieu :** Faculté de droit Technopôle Lahitolle - 11 rue Michel Marest - 18000 BOURGES

### Objectifs :

- *Intégrer les dernières jurisprudences rendues en matière de statut du fermage*
- *Intégrer les dernières évolutions législatives, notamment en matière de droit de préemption SAFER et collectivités*

### Programme :

- **L'actualité législative récente en matière de droit de préemption (SAFER, collectivités publiques**
- **L'actualité jurisprudentielle en matière de droits et obligations du preneur, droit de reprise du bailleur, de motivation des décisions SAFER, de salaire différé...**

### Moyens pédagogiques

Présentation par powerpoint et évocation des décisions jurisprudentielles

### Intervenant

Monsieur Denis ROCHARD, Maître de conférences HDR à l'Université de Poitiers et directeur du pôle Droit rural de l'étude notariale OFFICE 21 Poitiers

#### Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
  - **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 75€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 35€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Merci de nous adresser le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2019 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO OA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.